

DELIBERATION n° 2026-

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Nombre L'an deux mil vingt-six,
De conseillers Le quatorze septembre
En exercice : 11 Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de M. Christian BLANC, Maire

Date de la convocation : 8 septembre 2026

Effectif légal : 11 **Présents** : Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc
ALBERT, Pascale BURGAT, Jean-Marie REYNIER, Danièle PIGEAUT, Marc
ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY, Lila VAN SCHRICK

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Votants : 11

Absente : Sophie BLANC (pouvoir à Jean-Marie REYNIER)

Secrétaire : Pascale BURGAT

**Objet : Modification du règlement de la cantine et de la garderie scolaire
pour l'année scolaire 2026/2027**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2026-64 en date du 27 juillet 2026
par laquelle le règlement de la cantine et de la garderie avait été exposé.

En raison de besoins liés à l'organisation et à la gestion de la cantine et de la garderie, Monsieur le
Maire propose :

- De compléter l'article 1.II « La Garderie », en indiquant les effectifs maximums :
 - Pour la garderie du matin et du soir : 10 enfants
 - Pour la garderie du mercredi et des vacances scolaires : 8 enfants
- De modifier et compléter l'article 2 « Modalités d'inscription » concernant les inscriptions et
annulations

**Après discussion, le Conseil Municipal, par :
11 voix « POUR », 0 voix « CONTRE », et 0 abstention**

- **ACCEPTE** de compléter l'article 1.II « la garderie »
- **FIXE** les effectifs maximums de la garderie
- **ACCEPTE** de modifier et compléter l'article 2 « modalités d'inscription »
- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur joint à la présente délibération
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au bon
fonctionnement de la cantine et de la garderie scolaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC.

